

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Domaine : 3- domaine et  
patrimoine

Sous-domaine :  
3-2 Aliénations

Objet : Achat parcelle C629 –  
surface de 1257 m2 appartenant  
à Mr PINEL Daniel

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 13

Date de convocation :  
10.12.2025

Date de publication de la  
présente délibération :

La convocation du CM et le  
compte-rendu de la présente  
délibération ont été affichés  
conformément aux articles L  
2221-7 et L 2121-7 du  
C.G.C.T.

République Française

## Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le seize du mois de décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, RICARD Rachel, FONQUERGNE Virginie, Mrs ALBOUY Julien, MARSAC Alain, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusés : Mrs GILIS Frédéric, Régis PUGINIER

Secrétaire de séance : BILLIATO Lucie

Mmes RICARD Rachel, FONQUERGNE Virginie quittent la séance à 20h.

Mr ALBOUY rejoint la séance à 20h30.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la parcelle C 629 d'une surface de 1257 m2, protège les habitations des coulées de boue, lors d'orages violents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'une partie de la parcelle C 629 d'une surface de 1257 m2 appartenant à Mr PINEL Daniel à Montferrand pour la somme de 1500€. (Mille cinq cents euros)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, décide :

. l'achat d'une partie de la parcelle C 629 d'une surface de 1257 m2 appartenant à Mr PINEL Daniel à Montferrand pour la somme de 1500€.

. prise en charge de tous les frais concernant ce dossier ;

. d'autoriser M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire,  
Ch. PRADEL

Signé par Christophe PRADEL, maire, le 17 décembre 2025

